

## Les énergies renouvelables

La communauté d'agglomération vise à s'inscrire dans les objectifs européens et nationaux de réduction drastique de l'empreinte carbone à l'horizon 2050.



### Réduction de la consommation énergétique du territoire

Le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) repose sur un diagnostic chiffré de la situation actuelle (bilan carbone, gaz à effet de serre, polluants, etc.) et un ensemble d'actions visant à réduire ces impacts.

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement et un plan air sont élaborés parallèlement afin de traduire les engagements du PCAET dans les conditions de vie des habitants.

La communauté d'agglomération s'inscrit également dans le cadre des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour bénéficier d'un appui financier de l'État. Les principaux secteurs concernés par la

consommation énergétique sont le résidentiel et le transport routier. Les actions prévues incluent la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la promotion de l'aménagement durable et le développement de solutions de mobilité innovantes.

L'éclairage public représente une part significative de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse. La collectivité prévoit donc de réduire cette consommation et d'adapter l'éclairage tout en maintenant la sécurité. Dans ce cadre, un marché public de performance énergétique est déployé pour passer à des LED ou équivalents sur l'ensemble des points lumineux, avec un objectif de réduction d'au moins 45 %. Les communes actuellement non concernées pourront être étudiées pour rejoindre cette initiative.

Enfin, dans le cadre de sa gestion patrimoniale, l'agglomération prévoit de réduire la consommation énergétique de ses équipements, notamment par la construction d'un centre aquatique en remplacement de deux piscines existantes et par l'isolation performante de ses locaux d'activités.

### **Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique**

La communauté d'agglomération prévoit de poursuivre le développement d'infrastructures et de services liés aux énergies renouvelables, telles que la chaleur biomasse, solaire, géothermique ou fatale.

Dans ce cadre, elle envisage l'élaboration d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération, destiné à structurer les interventions et à coordonner les actions avec ses partenaires. Ce schéma pourra inclure la gestion des réseaux de chaleur existants et leur évolution, ainsi que la possibilité de création de nouveaux réseaux.

